

L'inclusion dans la dynamique de développement, une nécessité

Les travaux du colloque sur le « Dialogue méditerranéen de l'OTAN », organisé à l'initiative de l'institut diplomatique pour la formation et les études et de la division de la diplomatie publique de l'OTAN, se sont poursuivis, lundi après-midi à Tunis.

Quatre communications ont été présentées au cours de la séance. Elles ont porté sur deux volets du programme: « la mise en oeuvre du dialogue méditerranéen » et « la sécurité et l'environnement ».

M. Patrick Hardouin, Secrétaire général-adjoint délégué pour les Affaires Régionales, Economiques et de Sécurité de l'OTAN, a souligné dans son intervention la nécessité de prendre en considération les différences d'optique qui existent entre les 26 Etats membres de l'OTAN et l'organisation elle-même. En effet a-t-il expliqué, les Etats membres ont toujours accordé l'intérêt requis aux pays de la Méditerranée, alors que l'organisation de l'OTAN s'est employée depuis sa création à éloigner le danger que représentait l'Union Soviétique.

Il a précisé que le dialogue méditerranéen de l'OTAN s'articule autour de quatre priorités: « le dialogue politique », « la réforme du système de défense » ou ce qui est convenu d'appeler la mise à niveau des forces armées, « l'inter-opérabilité entre les armées » et « la lutte contre le terrorisme ».

Il a indiqué que l'OTAN a décidé, en 2004, de renforcer le dialogue méditerranéen pour deux principales raisons: la sauvegarde des acquis réalisés par ce dialogue dans le passé et la levée du malentendu concernant certaines questions, et le rétablissement de la confiance entre les partenaires méditerranéens de l'organisation.

De son côté, le Professeur universitaire Jameleddine Maâzoun a relevé dans son intervention les différences de perception concernant les concepts de terrorisme et d'armes de destruction massive. Il a précisé que la notion de terrorisme tel qu'établie par l'OTAN comporte un risque d'amalgame entre le terrorisme d'Etat, celui des groupements intégristes et les actes de résistance qui sont légitimes.

Concernant les armes de destruction massive, il a indiqué que l'attitude de l'OTAN face aux Etats disposant de telles armes est ambivalente et ambiguë.

Intervenant sur le thème de la paix et de

la sécurité, M. Keith Gardner, Secrétaire Général-Adjoint chargé de la coopération scientifique, à la division diplomatie publique de l'OTAN, a passé en revue les divers aspects du programme de l'alliance atlantique intitulé « la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) ».

Ce programme tend, notamment, à instaurer la sécurité, la stabilité et la solidarité entre les pays, en appliquant la meilleure expertise technique dans la résolution des problèmes a-t-il précisé. Il a insisté sur l'engagement de l'OTAN à adopter et à soutenir tous les projets concrets et fiables émanant des pays membres ou de ses partenaires.

De son côté, M. Mohamed Mehdi Mlika, président de l'Association du réseau Méditerranéen pour le développement durable (AREMEDD) a fait une communication dans laquelle il a mis en exergue la place qu'occupe aujourd'hui l'aspect sécuritaire dans le vécu des pays et des peuples. Il a rappelé les nouveautés intervenues au niveau des relations entre environnement et sécurité.

Le président de l'AREMEDD a ensuite évoqué les spécificités de l'expérience tunisienne en matière de protection d'environnement.

Il a indiqué que le projet de société du Président Ben Ali s'est basée sur l'introduction de réformes profondes ayant pour but la mise à niveau de la Tunisie sur les plans politique, économique et social.

Il a souligné que l'amélioration des conditions de vie des habitants des « zones d'ombre » et des quartiers populaires, l'association des jeunes à l'exercice de leur responsabilité à travers un projet de développement ou un métier sont de nature à permettre aux individus de s'épanouir et de s'intégrer dans la dynamique du développement, favorisant ainsi la paix sociale et la sécurité.

M. Mlika a rappelé les principaux mécanismes et incitations fiscales mis en place pour promouvoir la justice sociale et la solidarité en Tunisie, soulignant le rôle que peuvent jouer les composantes de la société civile dans ce sens.

Il a évoqué l'initiative du Chef de l'Etat en faveur de la création d'un Fonds mondial de solidarité pour lutter contre la pauvreté, initiative qui a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU. (TAP)